Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 49 (1961)

Heft: 13

Artikel: Suisse Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-269854

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Léon Śmulović



HORLOGERIE

BUOUTERIE

Grand choix de montres, bijoux, chev lières, alliances or.

Genève, Terrassière 5 Tél. 36 54 89



Corraterie 26 - Tél. 24 36 20 G E N È V E

De la GAINE ÉLASTIQUE à la CEINTURE MÉDICALE

Une qualité... ...qui court les rues!

FRAISSE & Cio

TEINTURIERS

GENÈVE

Magasins

Terreaux-du-Temple 20 Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39 Tél. 25 19 37 Rue de Rive 7

Magasin et usine : Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

TEINTURE ET NETTOYAGE





INSTITUT DE BEAUTÉ

LYDIA DAÏNOW

Ecole d'esthéticiennes

Tél. 24 42 10

Membre de la FREC



POUR VOS JARDINS, adressez-vous à

BOCCARD Frères

PAYSAGISTES-PÉPINIÉRISTES

Arbres fruitiers, d'ornement

Catalogue gratis

- Plantes vivaces GE, Ø 33 51 15 Pt-Saconnex

SUISSE

Comment voteriez-vous les 2-3 décembre?

Les 2 et 3 décembre se déroulera le scrutin

Les 2 et 3 décembre se déroulera le scrutin relatif au Statut de l'horlogerie.

Bien des lectrices se diront qu'elles se trouvent incompétentes pour voter sur un tel objet. La question, d'ailleurs ne devait pas être soumise au peuple. Ce nouveau statut élaboré avec soin par les organisations professionnelles et ratifié, à une grosse majorité par les Chambres fédérales, serait entré en vigueur si un referendum n'avait pas été lancé contre lui, au nom de la liberté, car ce statut diffère de celui de 1951 en instituant un contrôle techcelui de 1951 en instituant un contrôle tech-nique des entreprises. Les défenseurs du nouveau statut sont des

Les defenseurs du nouveau statut sont des syndicats patronaux et ouvriers, de grandes associations du commerce et de l'industrie, c'est dire des gens qui sont dans la branche horlogère et qui veulent sa prospérité. tandis que les adversaires sont plutôt des théoriciens du libéralisme économique.

On voit que là encore il s'agit d'une question de suitiers la metal.

On voit que la encore il s'agit d'une ques-tion de principe en même temps que de la dé-fense économique d'une partie importante de notre population. Combien de femmes, de familles sont menacées lorsque l'exportation horlogère se ralentit. Il serait donc fort im-portant que, dans cette question, les femmes puissent voter... mais elles ne sont pas élec-trices sur le plan fédéral!

Petites informations

Lors d'un récent concours international, à Mann-Lors d'un récent concours international, a mann-heim, réservé aux compositrices, figuraient deux pièces d'auteurs suisses : «Le Trio pour violon, flüte et violoncelle» de Fernande Peyrot (Genève) et « Musica per archi », d'Andrée Rochat (Lugano et Genève), pour orchestre de chambre. L'une et l'autre ont été honorées d'une distinction du jury.

propos des bourses octroyées par les offices orientation professionnelle

A propos des bourses octroyees par les ortices d'orientation professionnelle

Selon les enquétes faites par l'Association suisse pour l'orientation professionnelle et la protection des apprentis (ASOPPA), les offices d'orientation professionnelle de notre pays ont octroyé l'an dernier à 8160 requérants, 11 636 bourses officielles et privées pour un montant total de 3,1 millions de francs. Comparativement à la première enquéte effectuée en 1950, le nombre des bourses attribuées a presque doublé, tandis que la somme globale a plus que triplé.

La quatrième édition de la liste des bourses suisses, élaborée par l'Association précitée, est sous presse et sera prochainement mise en vente également dans les librairies, sous forme d'un manuel comptant 350 pages. Cette liste, complètement mise à jour, contient des indications détaillées sur environ 1200 institutions officielles et privées cotroyant des bourses pour la formation et le perfectionnement professionnel, ainsi que des exposés récligés par des auteurs éminents et consacrés à des questions actuelles ayant trait aux bourses suisses.

Quelques chiffres concernant la réduction du tra-vail en Suisse

A la fin de l'année dernière, 8,3 % du nombre to-tal des ouvriers travaillaient moins de 44 heures, 50,8 % travaillaient 44 et 45 heures, 26,5 % 46 et 47 heures, 5,8 % 48 heures et 8,6 % plus de 8 heures. En corrélation avec cette évolution, le nombre des heures supplémentaires autorisées par les cantons a passé de 10,4 millions en 1959 à 15,4 millions en 1960; c'est le chiffre le plus élevé qui ait été at-teint depuis la fin de la guerre.

Ecole d'assistantes sociales et d'éducatrices

1. ch. de Verdonnet - Lausanne - Ø 32 02 18 Fondation subventionnée par la Ville de lausanne, l'Etat de Vaud et la Confédération

Trois sections:

- Assistantes et secrétaires sociales (Diplôme reconnu par l'Association des travailleurs sociaux) Age d'admission : 20 ans.
- 2. Educatrices Age d'admission : 18 ans.
- Institutrices privées et jardinières d'enfants Age d'admission : 16 ans. Classe d'enfants

Direction: Mme A.-M. Matter, Dr ès sc. péd.

A TRICOTER

CONFECTION IFRSEY

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES **AUX PETITS LUTINS**

9, rue de la Fontaine - Tél. 25 35 66

GENÈVE

Confections soignées pour enfants

A la fin de 1960, 55 894 personnes travaillaient en deux équipes dans 1106 entreprises, ce qui fatt 5376 personnes de plus qu'une année auparavant. En outre, le nombre des entreprises dans lesquelles le travail est ininterrompu est en augmentation constante.

Des greffières et des femmes substituts ?

Des greffières et des femmes substituts?

Le gouvernement zurichois, considérant qu'il est toujours plus malaisé de recruter des juristes pour remplir les fonctions de greffier ou de substitut des tribunaux des diverses instances du canton et que depuis de nombreuses années des jeunes filles sortent des universités avec une licence ou un doctorat en droit, demande que l'on revise d'urgence la constitution, afin que les femmes puissent dorénavant devenir greffiers.

C'est en 1923 déjà qu'une première tentative dans ce sens avait été faite, mais elle n'avait pas eu l'heur de plaire au souverain. En 1953, les autorités, à l'occasion d'une revision partielle de la législation sur les tribunaux, avaient préféré renoncer à faire trancher ce problème par le peuple.

Toutefois, les circonstances ayant sensiblement changé depuis lors, ce n'est pas seulement à

Zurich que cette question est soulevée, mais égale-ment à Bâle-Ville et dans le canton de Berne.

lda de Herrenschwand

Ida de Herrenschwand

En 1930, jouant les bonnes fées, Mrs. Storrow, des Etats-Unis, offrit à l'Association mondiale des éclaireuses les fonds nécessaires à la construction d'un centre mondial, « à condition que ce centre fût situé en Suisse».

Enthousiasmée par cette idée, Ida de Herrenschwand, que déjà les éclaireuses suisses connaissaient bien sous le nom de Falk, accepta immédiatement de se charger de trouver un terrain adéquat, puis de présider à la construction du «Chalet » à Adelboden. Elle en fut ensuite pendant vingt ans la merveilleuse animatrice.

Falk fit du chalet ce que Baden-Powel lui-même, en l'inaugurant, avait souhaité qu'il devint: « un centre de fraternité internationale pour l'avancement du guidisme et de la bonne volonté entre les nations».

nations ».
Cette action s'est montrée si utile qu'il y a quelques années un deuxième centre mondial a été créé au Mexique, et déjà l'on espère en créer

ete cree au Mexique, et deja l'on espere en creer un troisième en Asie. Ida de Herrenschwand est décédée à Berne, le 18 octobre, entourée de la reconnaissance et de l'affection, non seulement de la Fédération des éclaireuses suisses, mais de l'Association mon-diale tout entière.

DANS LE MONDE

Le cycle d'études à Bucarest

A Bucarest, le 19 juin dernier, M. I.-G. Maurer, président du Conseil des ministres de la République populaire roumaine, inaugurait un cycle d'études organisé par les nations sur la condition de la femme dans le droit de la famille. Notre séjour en Roumanie dura deux semaines, au cours desquelles nos hôtes roumains n'ont rien négligé pour l'agrément des participants — une soixantaine environ — représentants de 23 pays ou délégués de 16 organisations non gouvernementales, venus de toute l'Europe pour répondre à l'invitation de l'ONU.

Dans son allocution d'ouverture, M. J.-P. Humphrey, directeur de la division des droits

Humphrey, directeur de la division des droits de l'homme (dont dépend la commission de la condition de la femme) souligna l'intérêt particulier de ce séminaire et rappela l'atten-tion toujours accordée par les Nations Unies aux problèmes féminins. Cette préoccupation des droits de l'individu, homme ou femme, procède d'une philosophie centrée sur l'indivi-du et caractérise en fait l'ONU en le différen-ciant des conceptions antérieures d'organisation internationale, lesquelles en effet s'atta-chaient essentiellement aux Etats. Quant à l'institution de séminaires ou de cycles d'études, elle se révèle comme la simple mise en œuvre d'une technique nouvelle appliquée à la promotion des droits de l'individu ; la participation à ces réunions de personnes, moins soucieuses des incidences politiques, prépare, facilite et complète le travail des commissions spécialisées.

La famille, le mariage

La famille, le mariage

Venant après trois séminaires tenus en Asie, en Amérique latine et en Afrique, sur la participation des femmes à la vie publique, le cycle d'études de Bucarest était le premier d'une nouvelle série consacrée à la situation de la femme dans le droit de la famille. C'était aussi le premier à être organisé en Europe, et il revêtait ainsi une importance particulière, puisqu'il réunissait des représentants d'Etats où la condition de la femme est généralement considérée comme plus évoluée. Les échanges d'idées et d'expériences en-

Les échanges d'idées et d'expériences en-Les échanges d'idees et d'experiences entre les participants, qui étaient tous des juristes ou des personnes responsables dans les mouvements féminins, furent souvent très animés et portèrent d'abord sur le mariage: ses conditions, ses effets et sa dissolution, puis sur la puissance parentale, sur la condition de la femme célibataire, sur les droits de la femme celibataire, sur les droits de la femme de la femme celibataire, sur les droits de la femme de succession et sur les facteurs sociaux qui exer-cent une influence sur la condition de la femme dans la famille.

Le principe fondamental auquel toutes les conclusions se réfèrent est celui de l'égalité des droits entre l'homme et la femme, égalité que le mariage ne doit en rien affecter, comme le proclame l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme.

Différences entre deux sortes de sociétés

Le phénomène sociologique classique se vérifie une fois de plus, suivant lequel les pays à révolution récente, tels que les républiques populaires, s'inspirent des conceptions sociales les plus avancées, lors de la promulgation de leurs codes; mais généralement l'évolution des mœurs y est plus lente et ce l'act que progressiement cours l'influence. l'évolution des mœurs y est plus lente et ce n'est que progressivement, sous l'influence d'une minorité active, que les nouvelles dispositions législatives trouvent une réalisation pratique. Dans les vieux pays occidentaux, au contraire, c'est une minorité conservatrice qui freine la révision de lois plus ou moins périmées dans leur application; dans ces pays, la femme possède généralement une influence sociale et familiale considérable, qui contredit les textes légaux.

La présence au séminaire de quelques or-

La présence au séminaire de quelques or-La presence au semmaire de quelques or-ganisations non gouvernementales — qui, par définition, ne sauraient exister dans les pays communistes — marquait les différences fon-damentales de philosophie sociale qui sépa-raient les participants, même si en fait, tous désiraient une meilleure compréhension du rôdésiraient une meilleure compréhension du rô-le de la femme dans la société et une applica-tion généralisée du principe d'égalité entre l'homme et la femme. Si certains membres ont dénoncé la religion comme un obstacle à l'émancipation de la femme, d'autres purent au contraire démontrer qu'une véritable ins-piration chrétienne avait toujours été un fac-teur de progrès avait les délémés de l'acpiration chrétienne avait toujours été un fac-teur de progrès social. Les délégués de l'Al-liance Sainte-Jeanne-d'Arc témoignèrent en particulier que le catholicisme peut être à la base du féminisme le plus avancé! Le cycle d'études de Bucarest, magistra-lement organisé par le secrétariat de la Com-mission de la femme, démontra une fois de

mission de la femme, démontra une fois de plus l'influence réciproque qu'exercent l'une sur l'autre la situation de la femme dans la famille et sa participation à la vie de la com-munauté, et ses conclusions pourront heu-reusement servir de base de discussion dans des réunions similaires, organisées dans des régions du monde où la femme ne joue pas encore le rôle exigé par le bien de la famille et de la société.

BROSSERIE W. SCHUBNELL

Brosses pour la toilette et le ménage Grand choix, articles soignés, prix avantageux

Chaponnière 5 - Téléphone 32 20 73 Anciennement rue Winkelried 6



